



Ville de Piraé
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N°131/2015 DU 09 DECEMBRE 2015

Approuvant la délibération n°75/2015 du 03 novembre 2015 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget de l'Office de gestion de la crèche de Piraé – Tama Here pour l'exercice 2015

Date de convocation : 03 DECEMBRE 2015		L'an deux mille quinze, le neuf décembre, à seize heures trente minutes, Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Edouard FRITCH. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance. Mesdames Eliane LECHENE et Yvette LICHTLE, ont été désignées pour remplir cette fonction.														
Date d'affichage : 03 DECEMBRE 2015																
Date d'affichage du compte-rendu : 10 DECEMBRE 2015																
Date d'affichage de la présente délibération :																
Résultats des votes :	<table border="1"> <tr> <td>VOTANTS</td> <td>31</td> </tr> <tr> <td>POUR</td> <td>31</td> </tr> <tr> <td>CONTRE</td> <td>00</td> </tr> <tr> <td>ABSTENTION</td> <td>00</td> </tr> </table>	VOTANTS	31	POUR	31	CONTRE	00	ABSTENTION	00	<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>PRESENTS</td> <td>26</td> </tr> <tr> <td>PROCURATION</td> <td>05</td> </tr> </table>	ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	26	PROCURATION	05
VOTANTS	31															
POUR	31															
CONTRE	00															
ABSTENTION	00															
ELUS EN EXERCICE	33															
PRESENTS	26															
PROCURATION	05															
La délibération est adoptée à l'unanimité																

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Miriama TEIO Vve MACE	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO		X	
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE	X		
M. Jean CHICOU	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Christophe TAURAATUA
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Léon MAKE
M. Christophe TEAO		X	Turere FOLIAKI
Mme. Riveta URAHUTIA	X		
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	Yvette LICHTLE
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE	X		
Mme Keehi WONG		X	
M. Raiarii TETOOFA		X	Rosana TEHOIRI
M. Irvine Tekohututoua PARO	X		
Mme Béatrice VERNAUDON	X		
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

PROJET DE DELIBERATION N° 131/2015 DU 09.12.2015
Approuvant la délibération n°75/2015 du 03 novembre 2015 portant
approbation de la décision modificative n°1 du budget de l'Office de gestion
de la crèche de Pirae – Tama Here pour l'exercice 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU la délibération n° 35/72 du 14 septembre 1972 modifiée portant création d'un « office de gestion de la crèche de Pirae – Tama Here » ;
- VU l'arrêté n° 709/MAC du 26 octobre 2004 approuvant la généralisation à l'ensemble des communes et des établissements de coopération intercommunale de l'instruction provisoire budgétaire et comptable M 14 de la Polynésie française à compter du 1^{er} janvier 2005, ensemble l'arrêté n° HC 10/IDV du 19 avril 2006 modifiée approuvant l'application de l'instruction provisoire budgétaire et comptable M 14 à compter du 1^{er} janvier 2006 par l'Office de gestion de la crèche de Pirae – Tama Here ;
- VU la délibération n°102/2005 du 15 décembre 2005 relative à la régie municipale à caractère industriel et commercial, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dénommée « Office de gestion de la crèche de Pirae – Tama Here » ;
- VU l'arrêté HC 43/SAIDV-ISLV/PCL/hu du 25 octobre 2013 portant règlement du budget primitif de l'Office de gestion de la Crèche de Pirae – Tama Here ;
- VU la délibération n° 73/2015 du 26 mai 2015 portant approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2014 de l'Office de gestion de la crèche de Pirae – Tama Here ; ensemble, la délibération du conseil municipal n°51/2015 du 28 mai 2015 l'approuvant ;
- VU la délibération n° 74/2015 du 26 mai 2015 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2015 de l'Office de gestion de la crèche de Pirae – Tama Here ; ensemble, la délibération du conseil municipal n°52/2015 du 28 mai 2015 l'approuvant ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Considérant que l'Office de gestion de la crèche de Pirae – Tama Here est un établissement public à caractère industriel et commercial doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière créé par la délibération n°35/72 du 14 septembre 1972 modifiée ;

Considérant que conformément à son article 10, certaines délibérations du conseil d'administration de l'Office doivent être approuvées par le conseil municipal de la ville de Pirae pour qu'elles soient rendues exécutoires ; qu'en l'occurrence, les décisions modificatives du budget primitif font parties de ces dispositions ;

Considérant que le conseil d'administration de l'Office a adopté la décision modificative n°1 du budget de l'exercice 2015 par délibération n° 75/2015 lors de sa séance du 03 novembre 2015 ;

Considérant après son analyse qu'il convient également de l'approuver ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 09.12.2015

ADOpte A L'UNANIMITE	
VOTANTS	31
POUR	31
CONTRE	00
ABSTENTION	00

ADOPTE :

- Article 1^{er} :** La délibération n°75/2015 du 03 novembre 2015 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget de l'Office de gestion de la crèche de Pirae – Tama Here pour l'exercice 2015 est approuvée.
- Article 2. :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- Article 3. :** Le directeur général des services, la directrice de l'Office de gestion de la crèche de Pirae *Tama Here* et le trésorier comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Maire,

Pour le maire absent,

Le Premier Adjoint,



Edouard FRITCH

Mme Miriama MACE

Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le..... **23 DEC. 2015** et publication du **28 DEC. 2015**



Edouard FRITCH
Le Maire